Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous l'arrêté préfectoral autorisant les agents de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) ainsi que leurs délégués à pénétrer sur les propriétés privées du territoire communal, en vue de réaliser des opérations de prospection dans le domaine de la faune (et notamment des chauves-souris), de habitats naturels et de l'inventaire ZNIEFF.

ARRETE PRORIETES PRIVEES